

Séance générale du Conseil de la Ville de Varennes, tenue le lundi 3 mai 2010, à 20 heures, en la salle Marc-Amable-Girard de l'hôtel de ville.

Sont présents : Mesdames et messieurs les conseillers Joël Beauchemin, Lyne Beaulieu, Francis Rinfret, Denis Le Blanc, Bruno Desjarlais, Natalie Parent, Gaétan Marcil et Brigitte Collin, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Martin Damphousse.

Sont également présents : Monsieur Sébastien Roy, *directeur général*
Me Marc Giard, *directeur des Services juridiques et greffier*.

MOMENT DE RÉFLEXION

ORDRE DU JOUR

Monsieur le maire Martin Damphousse mentionne à l'assistance l'ajout, à l'ordre du jour, des points suivants :

Point n° 29 : Embauche – Poste de Directeur du Service de Sécurité incendie et Coordonnateur-adjoint aux mesures d'urgence
Monsieur Yves Hamel

Point n° 30 : Avis de motion – Règlement d'emprunt numéro 742

Point n° 31 : Adoption des nouvelles conditions salariales des cadres.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui donnent leurs commentaires sur les sujets suivants :

- Feux de bois extérieurs interdits
- Période où sera reconstruite la rue Sainte-Anne
- Procédure suivie pour contrôler les contrevenants au règlement interdisant les feux de bois extérieurs
- Nombre de plaintes reçues quant à l'utilisation des foyers au bois extérieurs
- Demande d'assouplissement du projet de règlement interdisant les foyers au bois extérieurs
- Problèmes respiratoires causés par l'utilisation de foyers au bois extérieurs.

Fin de la première période de questions des contribuables.

PROCÈS-VERBAUX ET COMPTES DU MOIS

2010-173 **Approbation procès-verbal, séance générale du 12 avril 2010**

Il est proposé par monsieur le Conseiller Francis Rinfret, appuyé par madame la Conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le procès-verbal de la séance générale tenue le 12 avril 2010 soit approuvé, tel que rédigé et présenté par le Directeur des Services juridiques et greffier.

Adoptée

2010-174 **Approbation procès-verbal, séance spéciale 26 avril 2010**

Il est proposé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le procès-verbal de la séance spéciale tenue le 26 avril 2010 soit approuvé, tel que rédigé et présenté par le Directeur des Services juridiques et greffier.

Adoptée

2010-175 **Approbation des comptes, Avril 2010**

Il est proposé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil, appuyé par madame la Conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer préparée et déposée par la directrice du Service des Finances et trésorière pour le mois d'avril 2010 :

Fonds d'administration :	2 303 122,99 \$
<i>(chèques 12215 à 12474 et paiements électroniques)</i>	
Fonds des dépenses en immobilisation :	10 384,50 \$
<i>(chèque 1365)</i>	
Fonds de roulement <i>(chèques 503 et 504)</i>	32 168,84 \$

Certificat de la trésorière numéro 2097

Adoptée.

RÈGLEMENTS

2010-176 **Adoption – Second projet de règlement 707-3 modifiant le règlement de zonage numéro 707 et ses amendements afin de permettre les usages liés aux services d'assainissement et autres services de gestion des déchets dans la zone I-231, créée à même une partie de la zone I-221 dans le secteur de l'autoroute 30 et du chemin du Lac, et afin de préciser les normes particulières applicables pour ce type d'usage**

Il est proposé par monsieur le Conseiller Francis Rinfret, appuyé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le second projet de règlement numéro règlement 707-3 modifiant le règlement de zonage numéro 707 et ses amendements afin de permettre les usages liés aux services d'assainissement et autres services de gestion des déchets dans la zone I-231, créée à même une partie de la zone I-221 dans le secteur de l'autoroute 30 et du chemin du Lac, et afin de préciser les normes particulières applicables pour ce type d'usage soit et est adopté.

Adoptée

2010-177 Adoption – Second projet de règlement 707-4 modifiant le règlement de zonage numéro 707 et ses amendements afin de réduire la marge avant minimale et la marge avant secondaire minimale applicables dans la zone A-302

Il est proposé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le second projet de règlement numéro règlement 707-4 modifiant le règlement de zonage numéro 707 et ses amendements afin de réduire la marge avant minimale et la marge avant secondaire minimale applicables dans la zone A-302 soit et est adopté.

Adoptée

2010-178 Adoption – Règlement 669-1 modifiant le règlement 669 concernant les feux en plein air afin de prohiber ceux-ci en milieu urbain

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc, appuyé par madame la Conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 669-1 modifiant le règlement 669 concernant les feux en plein air et afin de prohiber ceux-ci en milieu urbain.

Adoptée

2010-179 Adoption – Règlement 711-1 modifiant le règlement de permis et certificats numéro 711 afin d'éliminer l'exigence d'être desservi par un réseau municipal d'aqueduc et d'égout sanitaire pour l'émission d'un permis de construction sur les lots 499 ptie, 500 ptie et 502 ptie du cadastre de la paroisse de Varennes

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil, appuyé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 711-1 modifiant le règlement de permis et certificats numéro 711 afin d'éliminer l'exigence d'être desservi par un réseau municipal d'aqueduc et d'égout sanitaire pour l'émission d'un permis de construction sur les lots 499 ptie, 500 ptie et 502 ptie du cadastre de la paroisse de Varennes.

Adoptée

2010-180 Adoption – Règlement 738 décrétant des travaux de bouclage d'aqueduc sur le chemin de la Baronnie et décrétant à cette fin, un emprunt et des dépenses n'excédant pas 1 565 000 \$ pour en acquitter le coût

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 738 décrétant des travaux de bouclage d'aqueduc sur le chemin de la Baronnie et décrétant à cette fin, un emprunt et des dépenses n'excédant pas 1 565 000 \$ pour en acquitter le coût.

Adoptée

2010-181 Adoption – Règlement 740 décrétant des travaux d'aménagement au stationnement du parc de la Commune phase 2 et décrétant à cette fin, une dépense et un emprunt n'excédant pas 596 000 \$ pour en acquitter le coût

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc, appuyé par madame la Conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 740 décrétant des travaux d'aménagement au stationnement du parc de la Commune phase 2 et décrétant à cette fin, une dépense et un emprunt n'excédant pas 596 000 \$ pour en acquitter le coût.

Adoptée

A-2010-27 Avis de motion – règlement 741 décrétant des travaux d'aménagement de la piste cyclable de la Côte-d'en-Haut, intervention au pont du ruisseau Notre-Dame et gainage de la conduite sous le pont et décrétant à cette fin, une dépense et un emprunt n'excédant pas 500 000 \$ pour en acquitter le coût

Avis de motion est donné par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 741 décrétant des travaux d'aménagement de la piste cyclable de la Côte-d'en-Haut et une intervention au pont du ruisseau Notre-Dame ainsi que le gainage de la conduite sous le pont et décrétant à cette fin, un emprunt et des dépenses n'excédant pas 500 000 \$ pour en acquitter le coût.

Adoptée.

CONTRATS ET MANDATS

2010-182 Location de neuf photocopieurs Adjudication du contrat : EBM

Considérant l'appel d'offres public publié dans le journal *La Seigneurie*, édition du 2 avril 2010 et dans le service électronique d'appel d'offres SEAO, pour la location de neuf (9) photocopieurs;

Considérant la réception de six (6) soumissions ;

Considérant l'analyse de conformité et le rapport de recommandation du directeur des Services juridiques et greffier en date du 22 avril 2010;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin, appuyé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'octroyer à la compagnie EBM (Équipements de bureau de la Montérégie), seul soumissionnaire conforme selon sa soumission datée du 20 avril 2010, le contrat de location de neuf (9) photocopieurs, pour une période de soixante (60) mois, soit du 15 mai 2010 au 15 mai 2015, selon l'option B à 128 044,44 \$, taxes comprises.

Certificat de la trésorière numéro 2098

Adoptée.

2010-183 Acquisition d'équipements pour une rétro caveuse John Deere Autorisation de dépense au *Fonds de roulement*

Considérant le rapport de recommandation du directeur des Services techniques en date du 12 avril 2010 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De confier à la compagnie *Nortrax* de Brossard la fourniture d'équipements pour une rétro caveuse John Deere, pour un montant n'excédant pas 16 200 \$, incluant les taxes, conformément aux estimations des 10 février et 31 mars 2010. Le remboursement de cette somme est affecté au *Fonds de roulement* sur une période de cinq ans à compter de 2011.

Certificat de la trésorière numéro 2094

Adoptée.

2010-184 Surveillance des parcs et espaces publics Adjudication du contrat : Sécurité Canada Ltée

Considérant l'appel d'offres sur invitation pour la surveillance des parcs et espaces publics en 2010 ;

Considérant la réception de deux soumissions ;

Considérant la recommandation du directeur général en date du 29 avril 2010 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Francis Rinfret, appuyé par madame la Conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Qu'un contrat pour la surveillance des parcs et espaces publics en 2010 soit accordé à la firme *Sécuritas Canada Ltée* ayant son siège social à Montréal, plus bas soumissionnaire conforme selon sa soumission du 26 avril 2010, pour un montant forfaitaire de 52 258,80 \$, taxes incluses.

Certificat de la trésorière numéro 2103

Adoptée.

**2010-185 Acquisition d'une pompe d'urgence - égouts
Adjudication du contrat: Pompacktion inc.**

Considérant l'appel d'offres sur invitation pour l'acquisition d'une pompe d'urgence - égouts ;

Considérant la réception d'une seule soumission ;

Considérant la recommandation du directeur des services techniques en date du 28 avril 2010 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Francis Rinfret, appuyé par madame la Conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'octroyer à la compagnie *Pompacktion inc.* de Pointe-Claire, soumissionnaire conforme, la fourniture d'une pompe d'urgence avec remorque, accessoires et adaptateurs, tels que décrits à sa soumission datée du 26 avril 2010, pour un montant de 34 541,58 \$ (incluant les frais de transport), plus taxes.

Un montant de 27 125 \$ est affecté au fonds de roulement et le remboursement s'effectuera sur une période de cinq (5) ans à compter de 2011.

Certificat de la trésorière numéro 2101

Adoptée.

**2010-186 Acquisition de matériel de télécommunication
Compatible avec le système de téléphonie actuel
Hôtel de ville et garage municipal
Autorisation de dépense au *Fonds de roulement***

Considérant le rapport de recommandation de la direction générale en date du 23 avril 2010 concernant la fourniture et l'installation de matériel de télécommunication compatible avec le système de téléphonie actuel pour l'hôtel de ville et le garage municipal ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin, appuyé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De confier à *Excel Telecom inc.*, la fourniture d'un équipement de télécommunications pour un montant de 12 748 \$, plus taxes et de confier à *Bell Canada* la fourniture et l'installation d'un PRI pour un système téléphonique pour un montant de 885 \$, plus taxes ; lesdits montants sont affectés au *Fonds de roulement* sur une période de trois ans à compter de 2011 ;

De confier un contrat de trois ans à *Bell Canada* pour le support technique des composantes du système téléphonique, pour un montant de 1 276,17 \$ par mois, plus taxes et pour les frais de services sur le PRI, pour un montant de 700 \$, plus taxes.

Certificat de la trésorière numéro 2099

Adoptée.

**2010-187 Mandat de vérification pour l'exercice financier 2010
Moreau, Boisselle, Brunelle & Associés**

Considérant le rapport de recommandation de la directrice du Service des finance et trésorière en date du 14 avril 2010 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la firme *Moreau, Boisselle, Brunelle & Associés* soit mandatée à titre de vérificateur externe pour l'exercice financier 2010 de la Ville de Varennes (19 400 \$ plus taxes) et de la caisse de retraite des employés de la Ville (2 300 \$ plus taxes), le tout selon son offre de services du 13 avril 2010.

Certificat de la trésorière numéro 2100

Adoptée.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**2010-188 Dépôt du rapport de la trésorière
Situation financière au 31 mars 2010**

Il est proposé par madame la Conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter le dépôt du rapport de la trésorière sur la situation financière de la municipalité en date du 31 mars 2010.

Adoptée.

**2010-189 Protocole d'entente relatif à l'octroi d'une aide financière dans le
cadre du Programme de renouvellement des conduites
Autorisation de signature**

Il est proposé par monsieur le Conseiller Francis Rinfret, appuyé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser monsieur le Maire Martin Damphousse à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, le protocole d'entente entre le Ministre des Affaires municipales, des régions et de l'Occupation du territoire et la Ville de Varennes relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du Programme de renouvellement des conduites (dossier numéro 231104).

Adoptée.

2010-190 Adoption – Nouvelle entente intermunicipale relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie, Municipalités membres de la MRC de Lajemmerais

Considérant le rapport de recommandation du directeur du Service de Sécurité incendie en date du 16 avril 2010 ;

En conséquence, il est proposé par madame la Conseillère Brigitte Collin, appuyé par madame la Conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal de la Ville de Varennes entérine les termes de la nouvelle *Entente intermunicipale relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie* dont l'objectif est de permettre à chaque municipalité participante de prêter assistance, pour le combat des incendies, aux municipalités membres de la MRC de Lajemmerais. Ladite entente est annexée aux présentes comme si au long récitée.

Que monsieur le Maire et le directeur des Services juridiques et greffier soient autorisés à signer ladite entente pour et au nom de la Ville de Varennes.

Adoptée.

**2010-191 Permission de voirie n° 8606-10-0622
Intervention d'urgence sur réseau de services
Toutes les routes du MTQ sur le territoire de la Ville**

Il est proposé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil, appuyé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Varennes entérine les termes de la permission de voirie n° 8606-10-0622 du ministère des Transports du Québec et se porte garante du fait qu'elle pourrait, en cours d'année, effectuer des travaux sur les routes de juridiction provinciale pour la remise en état des éléments composant la route, pour reconstruire ces routes selon les normes du MTQ et les autres exigences particulières apparaissant dans le permis d'intervention, pour un montant estimé ne dépassant pas 10 000 \$;

Que la présente résolution soit valide pour une période de 12 mois à compter de la date de l'adoption des présentes ;

Que monsieur Alain Rouette, directeur des Services techniques, soit autorisé à signer tout document donnant effet aux présentes.

Adoptée.

**2010-192 Syndicat des pompiers du Québec, section locale Varennes
Grief 2009-05**

Il est proposé par monsieur le Conseiller Francis Rinfret, appuyé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville de Varennes accueille favorablement le grief 2009-05 du Syndicat des pompiers du Québec, section locale Varennes ;

QUE la résolution 2010-055, adoptée le 1^{er} février 2010, soit amendée en conséquence.

Adoptée.

**2010-193 Remerciements à M. Claude Provost
à l'occasion de sa retraite de la Ville**

ATTENDU la carrière remarquable et active de monsieur Claude Provost, représentant 32 ans de service à titre d'employé cadre aux Services techniques, au poste très exigeant de Surintendant aux travaux publics ;

En conséquence, les membres du Conseil municipal félicitent et remercient monsieur Provost pour la qualité de son travail ainsi que pour son dévouement et sa disponibilité afin d'assurer un service de qualité, tant au niveau de la voirie, du déneigement et de l'entretien des infrastructures à tous les citoyens de la Ville. Ils lui souhaitent une retraite bien méritée, remplie de projets qui lui apporteront bonheur et sérénité.

Adoptée à l'unanimité.

20 h 40 *Madame la Conseillère Lyne Beaulieu déclare son intérêt dans le point suivant (son fils sera engagé sur un emploi d'été à la Ville) ; elle se retire de la salle sans participer aux délibérations.*

2010-194 Mouvement du personnel permanent, régulier, auxiliaire et occasionnel

Il est proposé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par madame la Conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal accepte et confirme le *Rapport de mouvement du personnel permanent, régulier, auxiliaire et occasionnel* numéro MP-2010-05 préparé et rédigé par le Service des ressources humaines en date du 28 avril 2010.

Adoptée.

20 h 41 *Madame la Conseillère Lyne Beaulieu regagne son siège.*

2010-195 Nomination d'un Répondant à l'éthique et mandat

Il est proposé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil, appuyé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal nomme Me Marc Giard, OMA, directeur des Services juridiques et greffier, à titre de *Répondant à l'éthique* de la Ville de Varennes, à compter des présentes.

QUE ledit répondant ait pour mandat d'accompagner les élus de la Ville, individuellement ou en groupe, dans leurs démarches éventuelles de réflexion en matière d'éthique, de les éclairer sur les valeurs et les principes en cause, les aider à mieux définir les enjeux éthiques et, au moyen d'avis et de conseils neutres et confidentiels, leur permettre d'effectuer leur choix pour prendre des décisions éclairées.

QUE le Conseil donne mandat au *Répondant à l'éthique* d'élaborer un code d'éthique afin de doter la municipalité d'outils permettant de gérer adéquatement les relations professionnelles entre les élus ainsi que leurs rapports avec les employés, les citoyens et les fournisseurs de la municipalité.

QUE le Conseil attende les conclusions gouvernementales sur le rôle et les responsabilités d'un Commissaire à l'éthique.

Adoptée.

2010-196 Certificat d'autorisation PIIA n° 0959-55-6376, Remplacement d'une section d'une enseigne détachée, 2023 A, route Marie-Victorin (cie Car Fibre)

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'Urbanisme et d'Environnement, résolution numéro C.C.U.E. 10-04-29 du 21 avril 2010 ;

En conséquence, il est proposé par madame la Conseillère Brigitte Collin, appuyé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter, tel que présenté par le requérant, le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) n° 0959-55-6376 autorisant le remplacement d'une enseigne détachée au 2023 A, route Marie-Victorin (lots 53-1 VIL et 78-1 PAR), conformément au plan UR-2010-2012A3, en autant que la couleur de fond de ladite enseigne soit de couleur blanche.

Adoptée.

**2010-197 Demande d'autorisation à la CPTAQ
Aliénation lot P-5, route Marie-Victorin
Appui de la Ville de Varennes**

Considérant que la Ville de Varennes projette d'aliéner un ancien chemin désaffecté situé entre la route Marie-Victorin et le fleuve Saint-Laurent ;

Considérant que la portion de l'ancien chemin visée par cette aliénation (lot P-5) comporte une superficie de 659,4 m² et que la Ville demeurera propriétaire d'une section de cet ancien chemin situé au nord de l'emplacement visé par l'aliénation ;

Considérant que cette aliénation permettra à la Ferme Van Mil Vliet inc. de confirmer ses droits de propriété sur toute la portion de terrain comprise entre le fleuve et la route Marie-Victorin et lui permettra de réaliser ses projets agricoles et la construction d'une habitation pour laquelle la CPTAQ a reconnu des droits en vertu de l'article 40 de la Loi ;

Considérant que ce projet d'aliénation est conforme à la réglementation d'urbanisme en vigueur ;

Considérant que la présente demande a été analysée en fonction des critères de décision prévus à l'article 62 de la Loi ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De demander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'accorder l'autorisation afin d'être en mesure d'aliéner une partie du lot 5 de la paroisse de Varennes.

Que l'annexe A accompagnant le formulaire de demande d'autorisation fasse partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée.

2010-198 Transferts budgétaires 2010

Considérant que certains ajustements budgétaires s'avèrent nécessaires en cours d'année ;

En conséquence, il est proposé par madame la Conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par madame la Conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter des transferts budgétaires au montant de 160 373 \$ conformément aux documents déposés par la trésorière en date du 28 avril 2010 et retrouvés en annexe des présentes comme si au long récités.

Adoptée.

2010-199 Tournois de golf 2010 - Autorisation de participation et paiements

Il est proposé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin, appuyé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal autorise la trésorière à payer, directement ou par remboursement, les dépenses relatives à la participation de membres du Conseil aux tournois de golf organisés, en 2010, par les municipalités ou organismes à but non lucratifs, incluant le tournoi de golf de la Ville de Varennes qui se tiendra le 18 juin prochain. La liste des événements et des participants délégués par le Conseil est en annexe des présentes comme si au long récitée.

Adoptée.

2010-200 Embauche – Poste de Directeur du Service de Sécurité incendie et Coordonnateur-adjoint aux mesures d'urgence Monsieur Yves Hamel

Considérant la recommandation du directeur général et de la directrice des ressources humaines;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc, appuyé par madame la Conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal confirme l'embauche de monsieur Yves Hamel au poste de Directeur du Service de Sécurité incendie et Coordonnateur-adjoint aux mesures d'urgence, poste cadre permanent à temps complet, à compter du 10 mai 2010, sous réserve d'une période de probation de six mois de travail à compter de sa date d'entrée en fonction.

Ses conditions de travail sont énumérées en annexe des présentes comme si tout au long reproduites.

Entériner les termes d'une convention d'addenda au contrat de travail de M. Gilles Carle à intervenir entre les parties, laquelle convention d'addenda est annexée aux présentes comme si au long récitée.

Le Maire et le directeur des Services juridiques et greffier sont spécifiquement autorisés à signer ladite convention d'addenda.

Adoptée.

A-2010-28 Avis de motion – Règlement d'emprunt numéro 742 décrétant des travaux de réaménagement au Parc du Portageur et décrétant à cette fin des dépenses et un emprunt n'excédant pas 2 250 000 \$ pour en acquitter le coût

Avis de motion est donné par monsieur le Conseiller Francis Rinfret

Qu'à une séance subséquente de ce Conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 742 décrétant des travaux de réaménagement au Parc du Portageur et décrétant à cette fin des dépenses et un emprunt n'excédant pas 2 250 000 \$ pour en acquitter le coût.

2010-201 Adoption des nouvelles conditions salariales des cadres

Considérant que la Ville de Varennes a adopté une politique de rémunération des cadres en juillet 2003 (résolution 2003-299) ;

Considérant que cette politique de rémunération est assortie d'un plan d'évaluation des emplois, lequel permet de situer objectivement et au moyen de facteurs reconnus la valeur relative des postes cadres et de les intégrer à l'intérieur d'une échelle salariale ;

Considérant que la structure organisationnelle de la Ville a été modifiée depuis le début de l'année 2010 et que, de ce fait, certains employés cadres ont vu leurs tâches et responsabilités modifiées ;

Considérant que ces modifications ont fait l'objet d'une ré-évaluation selon les principes adoptés par la politique de rémunération ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin, appuyé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais et résolution à l'unanimité des conseillers présents

Que la classification des employés cadres dont le nom apparaît à la liste ci-annexée soit modifiée et confirmée selon les données mentionnées ;

Que la rémunération de ces employés cadres soit ajustée en conséquence.

Adoptée

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui donnent leurs commentaires sur les sujets suivants :

- Félicitations à madame la conseillère Brigitte Collin pour ses démarches en matière d'économie d'eau potable
- Utilisation d'eau potable par la Ville pour nettoyer les trottoirs
- Balayage de rue sur la rue Sainte-Anne
- Merci au Conseil pour l'installation de toilettes extérieures au parc de la Commune.

Fin de la 2^e période de questions des contribuables.

PAROLE AUX CONSEILLERS

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le Maire lève l'assemblée à 21 h 12.

Le Maire,

Le Greffier,

Martin Dampousse

Me Marc Giard, OMA